

M. Anderson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Je n'ai pas interrompu le député quand il faisait son discours.

M. Anderson: J'invoque le Règlement. Je reconnais que le député ne m'a pas interrompu pendant mon discours mais, d'autre part, je n'ai pas parlé de ses remarques comme il l'a fait ici. Je n'ai pas déclaré que les pêcheurs étaient incapables de faire autre chose. Je les crois capables de réussir très bien dans d'autres domaines, mais je dis qu'ils réussissent parfaitement dans la pêche. La commercialisation est un domaine dans lequel nous n'avons pas réussi aussi bien, c'est pourquoi nous avons ce projet de loi.

M. McGrath: Le député a certes émis l'idée d'où j'ai tiré cette conclusion. Il a poursuivi en parlant de l'amendement comme d'une mesure négative et rétrograde. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que c'est l'attitude du gouvernement envers cet amendement qui est à la fois négative et rétrograde. Son attitude n'est plus acceptable. Il n'est plus permis de penser que les pêcheurs ne sont bons qu'à faire la pêche. Il est honteux, pour un député du parti au pouvoir, de nourrir et d'exprimer une pareille conception. Or, c'est ce que fait le gouvernement en refusant d'adopter cet amendement.

En essayant de défendre l'attitude du gouvernement, l'honorable représentant a ensuite déclaré que le gouvernement devait s'assurer que nous aurions les personnes les plus qualifiées dans ce conseil. Veut-il dire que les pêcheurs ne sont pas les personnes les plus qualifiées? Il est certain que personne ne connaît mieux la pêche qu'eux. Qui connaît mieux la vente ou l'achat du poisson que les personnes qui s'occupent activement de cette industrie?

Je pense qu'à la réflexion, le député préférera n'avoir pas dit ces choses. Il ne les aurait sûrement pas dites s'il venait des provinces atlantiques. Peut-être s'est-il exprimé ainsi parce qu'il vient de la Colombie-Britannique où l'industrie est exploitée selon des normes différentes. Autrement il est difficile de comprendre pourquoi il aurait prétendu que les pêcheurs ne sont pas aptes ou qualifiés pour faire partie de ce conseil ou prendre part à ses délibérations.

Je me méfie de plus en plus de l'intérêt que porte le gouvernement aux spécialistes et aux ordinateurs. Nous avons eu un exemple de la valeur des spécialistes à propos du radoub du *Bonaventure*. Nous pouvons facilement nous passer de ce genre d'expertise.

[M. McGrath.]

Je déplore l'absence du ministre des Pêcheries, du ministre d'État et du ministre du Commerce (M. Pepin), mais je me réjouis de la présence du leader du gouvernement à la Chambre. A la suite de ses consultations avec le ministre d'État, qui est chargé de défendre le projet de loi, les ministres changeront peut-être d'avis après avoir suivi le débat à la Chambre et étudié le rapport du comité. Puisque ce sont des gens raisonnables, peut-être en sont-ils venus à la conclusion qu'il s'agit là d'une proposition raisonnable, d'un amendement raisonnable, que seul un gouvernement peu raisonnable rejetterait.

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur suppléant: Je dois rappeler au député de Lambton-Kent qu'il ne peut prendre la parole qu'une seule fois et qu'il a déjà eu son tour. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

M. McGrath: Sur division.

(L'amendement de M. Crouse est rejeté sur division.)

• (12.50 p.m.)

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): propose

Que l'article 13 du bill soit modifié par l'insertion, immédiatement après le mot «Winnipeg», des mots suivants: «ou aux abords de cette ville».

—Cet article est extrêmement controversable, monsieur l'Orateur. Je prévois une discussion pour le moins aussi animée entre les députés de la côte Est et ceux de la côte Ouest de part et d'autre de la Chambre, car je sais qu'ils convoitent le privilège d'avoir le siège social de cet Office dans une de leurs régions afin de pouvoir entrer en contact avec les nombreux et excellents pêcheurs qui feront partie de l'Office, nous assure-t-on.

On a décidé d'établir le siège social de l'Office à Winnipeg. On a signalé que les mots